MEMODéchets 2023

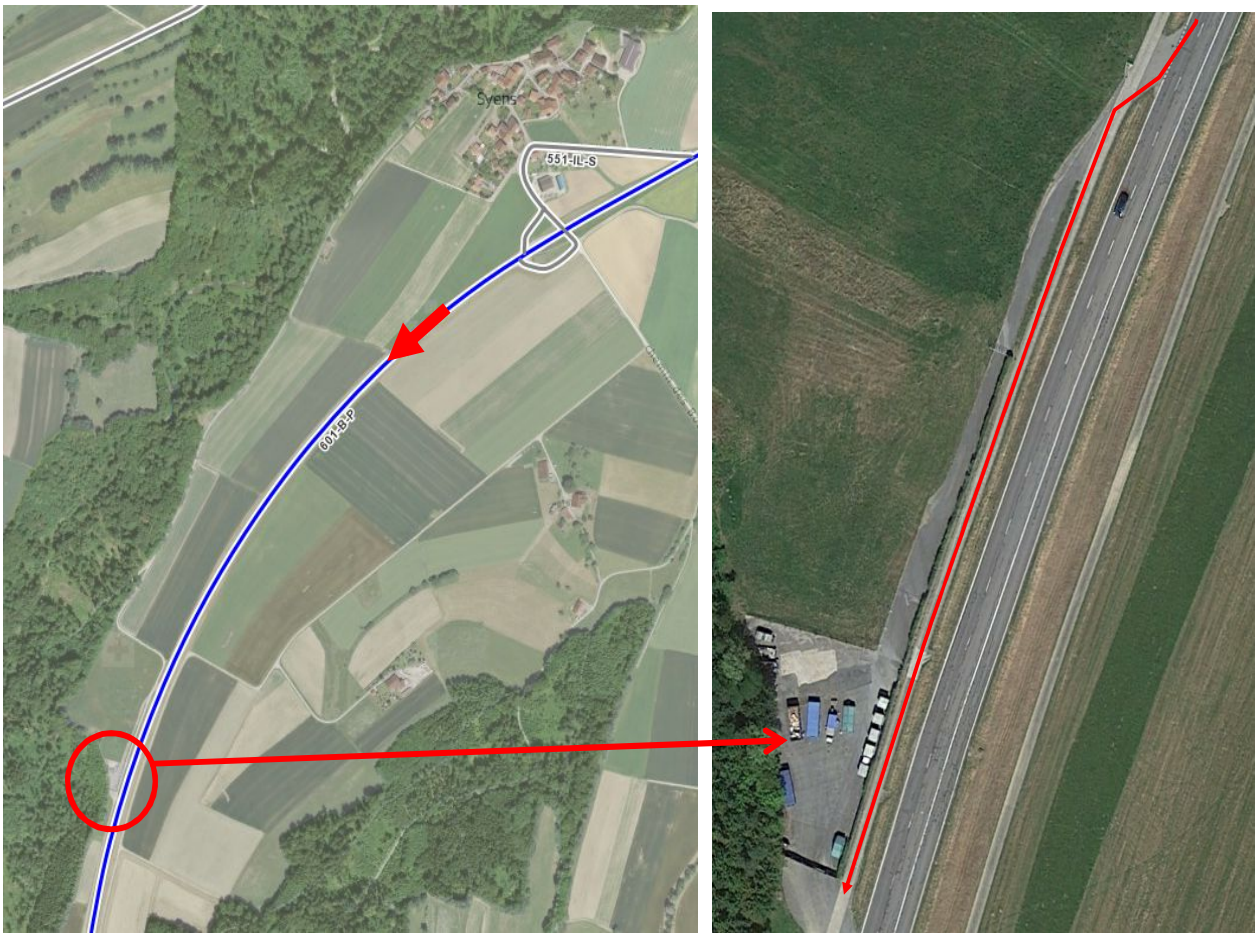

Je suis votre guide des déchets

application mobile

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Syens

saidef

Infos générales

Horaire d'ouverture :

Mercredi:
- été : 17h30 - 18h30 (1er mars au 30 octobre)
- hiver: 17h00 - 17h30 (1er nov. au 28 ou 29 février)

Les mercredi soir d'hiver:
- Pas de déchets encombrants acceptés.
- **La déchetterie ne sera pas ouverte** en cas de routes difficilement praticables en raison de la neige ,

Samedi: 9h00 - 10h30

Accès à la déchetterie

ALLER:
Par la route cantonale RC601, direction Lausanne. Ne pas aller à la déchetterie par le ch. des Combes, (cimetière). Croisement difficiles avec les véhicules de retour de la déchetterie.

RETOUR:
Par le chemin des Combes arrivant vers le cimetière.

ATTENTION: Interdiction absolue de retouner à Syens en traversant la RC601 en direction de Syens.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

TAXE DE BASE:
CHF 75,- habitant dès 18 ans.

TAXE AU SAC:
Vignettes de **2 CHF** vendues à la déchetterie **par 5.**
Veuillez vous munir de l'appoint pour payer

A coller sur des sacs neutres :
-17 litres:1/2 vignette, -35 litre:1 vignette
-60 litres: 2 vignettes, -110 litres:3 vignettes

Taxe encombrants: Canapés: 6 CHF/place
Matelas: 90-120 cm: **6 CHF**, 140-200 cm: **12 CHF**

TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...
- profitez pour ramener au(x) magasin(s) tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- choisissez les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)
- autant que possible, laissez sur place les emballages de vos achats.

Contact et infos

Secrétariat communal
Ch. du Pressoir 1
1510 Syens
Sur rendez-vous
079 384 32 48
administration.communale@syens.ch
www.syens.ch

ROBIDOG

Emplacement poubelle pour déjections de chiens:
- au centre du village, derrière la salle communale
- en face du cimetière
- Ch. des Bourguères
- Les Moulins

Nous remercions les propriétaires de chien de ramasser et déposer les crottes de leur animal dans ces poubelles afin de respecter les autres usagers et les cultures.

Ces installations sont régulièrement approvisionnées en sachets spécialement destinés à cet usage.

Nous prions les utilisateurs de ne pas vider les provisions de sacs, de ne pas abuser de cette mise à disposition et de penser aux suivants.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Avec l'app mobile
MEMODéchets
la gestion des déchets
est encore plus simple!
Pour plus d'infos consultez le site :
https://www.memodechets.ch

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C002148

Que doit-on mettre dans le sac à ordures ménagères ?

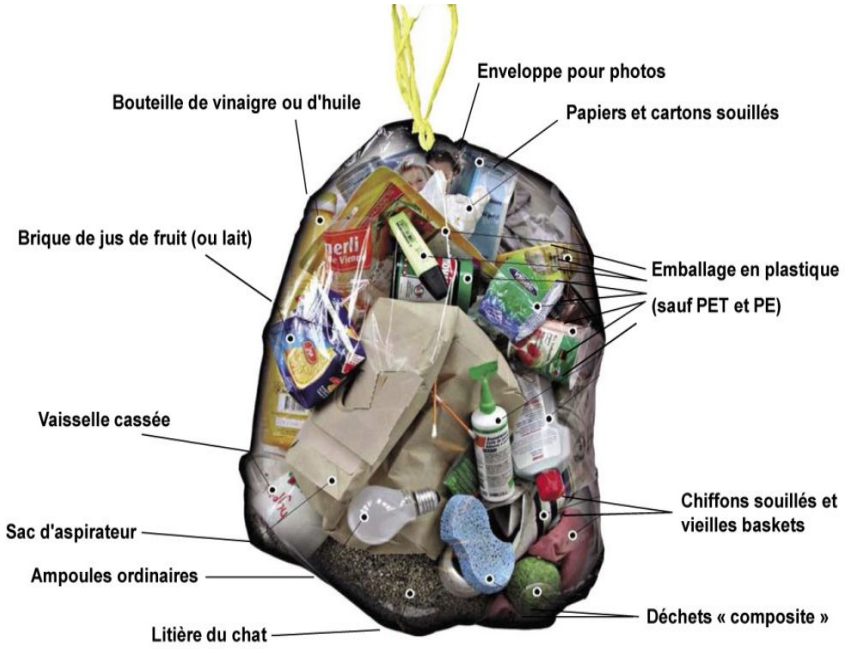

Tous les objets autorisés de moins de 110 cm:
dans des sacs taxés
et non dans les déchets encombrants

INTERDITS

Verre, ferraille, produits inflammables, ampoules spéciales, papier recyclable, déchets verts, déchets ménagers spéciaux, appareils électroniques, liquides, matériaux inertes, déchets de chantier. (liste non exhaustive).

Instructions pour déchets recyclables

Papier en vrac:

Refusé:

Papier sulfurisé (pour la cuisson), papier d'emballage de fleuriste, papier cadeau enduit, étiquettes et autres autocollants, livres photos, sacs de fourrage pour animaux, sachets de soupe, emballages de produits surgelés, papier souillé, papier imperméabilisé, papier d'emballage de boucher (siliconé), serviettes, papier enduit de matière plastique, étiquettes ou rubans adhésifs. Corps étrangers tels que styropore ou métal.

Carton en vrac:

Refusé:

Cartons souillés de restes d'aliments (pizzas, gâteaux, etc.)carton souillé, carton pizza, carton à boissons plastifié (briques Tetrapak), classeur avec anneaux…

Bois .

Admis: en petite quantité,
Les meubles doivent être démontés,

Palettes: **max 1 pce**.
dès 2 pces:taxe de 2 CHF/palette
Non admis: bois de démolition, bois avec ferrures, poutres.

Alu et boîtes conserves.

Admis:

Cannettes boisson écrasées, boîtes conserve **propres**, y compris nourriture chats.
Sachet avec logo "alu" Les boîtes de conserve (aussi vernies et imprimées) ainsi que leur couvercle en fer-blanc ou en tôle d'acier.
Les couvercles en tôle de bouteilles, de pots de confiture, etc.
Bombe Aérosol: vide et si log "Alu".

Refusé:

Sachets emballage souples (croquette) sans logo "alu"
Les bombes de peinture, de vernis et aérosol (⇒ déchets spéciaux).

Verre

Non admis

A mettre dans benne déchets inertes: Les verres, les saladiers et les moules à gratin en verre, les miroirs et les vitres.

Gestion des déchets de la commune de Syens

Dechets incinerables ou non recyclable

La déchetterie communale est en service pour la récolte des déchets issus des ménages et en quantité raisonnable.
Les déchets en quantités provenant de chantiers, de démolition, de débarras de locaux ou d'appartement sont à éliminer par le détenteur.

Taxes pour objets encombrants:
Canapé: 6 Frs/place. **Matelas;** 90-120 cm: 6 Frs, 140-200:12 frs
Payement au moyen des vignettes

Qu'est-ce que je peux mettre dans benne de déchets encombrants"?

Objets incinérables (sauf bois) impossible à mettre dans un sac poubelle de 110 l
En quantité limitée (ni vide-greniers, ni vide-appartement, ni rénovation ou autres, sauf accord et participation au frais d'élimination).

Exemples d'encombrants admis

canapé et matelas (taxé!), Corbeilles à linge, matelas, tapis, gros jouets ou objet en plastique (sans électronique ni barre de fer!), les corps creux de 20 litres et plus, gros bidons (sans anses), couvertures et duvets, meubles de jardin en plastique, serre en plastique, objets en bois composite (mélange fibre de bois/plastique), ski , gros tuyau d'arrosage, arbre à chat (enlever les barres du milieu)etc..

Qu'est-ce que je peux mettre dans la benne de déchets inertes?

Une contribution de 10 Frs peut-être demandée si quantité supérieur à 100 l.

Admis:

- Miroir et vitre, les verres, les saladiers et les moules à gratin en verre, les miroirs et les vitres sans cadre, les assiettes, les tasses, les vases, la céramique, la porcelaine et la terre cuite.
- Déchets issus de travaux de bricolage en petite quantité (50 l/mois), tel que carrelage et les vitres sans cadre, les assiettes, les tasses, les vases, la céramique, la porcelaine et la terre cuite.

Non admis

Terre, tous matériaux provenant de démolition, terre, béton de démolition
Les déchets de démolitions ou de construction sont acceptés à raison de 50 l/mois.
Bidons plastiques ou métalliques, bidons contenant des produits tel que peinture ou plâtre,papier goudronné, amiante

Les déchets de chantier ou en grandes quantités sont à évacuer directement auprès d'entreprises spécialisées

Appareils électronique de loisir et électro-ménagers:

A ramener en priorité aux commerçants, en dernier recours à la déchetterie
Petit électro-ménager, câble et fil, électronique de loisir (sauf TV).

Non admis

Écrans TV plat ou cathodique, écran plat ordinateur: ⇨ A remettre au revendeur
Gros électro-ménager: Réfrigérateur, congélateur, cuisinière, climatiseur, four micro ondes etc. ⇨ Revendeur ou Bader Recyclage, Lucens

Source lumineuse

Les sources lumineuses ne doivent pas être jetées avec le verre.
Les ampoules à incandescence normales, les lampes halogènes
⇒Dans sac ordure taxé

A remettre aux commerces ou accepté en petite quantité tubes lumineux (néon), lampes à économie d'énergie, LED et tous les types de lampes haute et basse tension.

Le règlement sur la gestion des déchets est disponible sur le site www.syens.ch

D'autres informations sont disponibles sur
www.memodechets.ch/MemoDechets/Syens

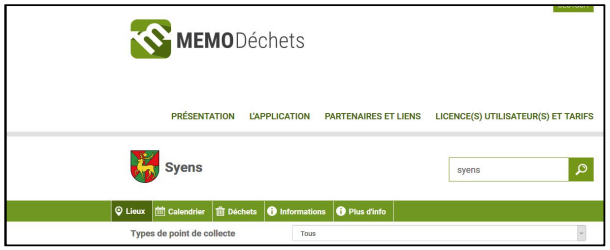

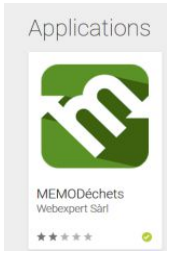

ainsi que sur l'application **MEMOdéchet** pour smartphones Iphone et Android

Comment gérer vos déchets ?

Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale
Déchets incinérables de moins de 60 cm.
Nbe vignette(s);17l=1/2, 35l=1, 60l=2, 110l=3
Déchets autorisés:voir annexe.

Déchets encombrants combustibles
Sont considérés comme déchets encombrants, les objets qui ne peuvent pas être collectés de manière sélective et ne peuvent pas être contenus dans un sac de110l taxé(plus de 100cm).

Papier en vrac
NON ADMIS: mouchoir, essuie-tout,papier cadeau,plastifié,nappes,autre papier spéciaux (à mettre dans sac taxé).

Carton propre
Cartons pliés au préalable, vide et sans partie plastique ou métallique tel que classeur à anneaux.Pas de cartons souillés (ex:Pizza)

Bois
Bois exempts de vitrage et de ferraille.Les meubles doivent être démontés avant d'accéder à la déchetterie.**NON ADMIS" bois de démolition**
Payant**; palette dès 2 pces: 2 frs**

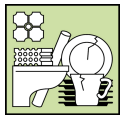

Déchets inertes (petites quantités)
Vaiselle,porcelaine,déchet de travaux de bricolage (max 50 l.),gravats,verres divers (sauf bouteilles),miroirs, vitre(sans cadre),céramiques.
NON ADMIS:Déchets de chantier.

Verre
Trier par couleur : en cas de doute, choisir le vert.
Bouteilles sans bouchon, bocaux confiture sans couvercles ni fermetures
NON ADMIS: verre a boire, vitre, miroir, céramique, ampoules

Verre plat
Dans la benne de déchets inertes
Vitre, miroir (sans cadre)

Fenêtre (cadre et verre)
Séparer le verre et le cadre. Le verre va dans les déchets inertes et le cadre est déposé selon le type de matériel.
Ne pas mettre dans la benne déchets encombrants.

Aluminium et boîtes de conserve
Barquettes, boîtes conserve,emballage avec logo "Alu".
NON ADMIS:emballages aluminium mélangé avec du plastique ou du papier (beurre,lait,cigarettes,sachets de potage,chips,cornets à café,etc.)

Aérosols
avec logo "Alu" et vidé
NON ADMIS: Bombe de peinture

Ferraille (objets métalliques)
A déposer dans la benne prévue à la déchetterie. Il faut retirer les parties en bois et en plastique avant de déposer l'objet dans la benne

Textiles et chaussures
Container TEXAID.
Mettre les textiles dans un sac en plastique ficelé étanche.
NON ADMIS:Chaussures et habits inutilisables , à mettre dans sac à ordures ménagères

Huiles minérales et végétales
Dans le container à huiles.
Les huiles minérales(moteur) et végétales(cuisine) ne doivent pas être mélangées.Sans déchets (os, reste de repas, etc..)
NON ADMIS: solvants et peinture

Capsules Nespresso (aluminium)
Container Nespresso.
Capsule Standard et Pro.
Pas de capsules en plastique!

Sagex
S'annoncer au surveillant de la déchetterie.
Petits déchets de sagex: dans sac poubelle, sans vignettes.
Grands déchets: Demander au surveillant

Litière de chat
Avec les ordures ménagères dans un sac taxé,
Ne pas déposer dans la benne de déchet inerte.

Flacons en plastique avec bouchon
Plastique creux: dans poubelle pour plastique creux (gratuit) ou avec les ordures ménagères dans un sac taxé.
Pas de film ou barquettes alimentaire

Autres déchets plastiques
Emballage plastique,film alimentaire, falcon mond de 1l, etc... dans sac taxé.

Couche-culotte
Dans les container des ordures ménagère.**Gratuitement** si dans emballage **transparent**.

Cartouches d'encre pour imprimantes
A remettre aux points de vente

Gazon
NON ADMIS: Idéalement: favoriser le compostage et le mulching.
Interdiction de disperser le gazon dans la nature.

Appareils électriques et électroniques
NON ADMIS: A remettre dans les commerces spécialisés (obligation de reprise par les commerçants)

Tubes lumineux (néon) / LED
NON ADMIS: A remettre dans les commerces spécialisés (ampoules incandescentes à mettre avec les déchets ménagers.)

Médicaments
NON ADMIS: A remettre dans une pharmacie

Peintures
NON ADMIS: A remettre dans les commerces spécialisés

Batteries d'autos
NON ADMIS: A remettre dans les commerces spécialisés

Déchets spéciaux des ménages
NON ADMIS. Peinture, solvants, désherbant, etc...
A remettre dans les commerces spécialisés.

PET
NON ADMIS, à amener aux points de vente

Piles et accumulateurs
NON ADMIS: A remettre dans les commerces spécialisés

Syens- Trajet déchetterie

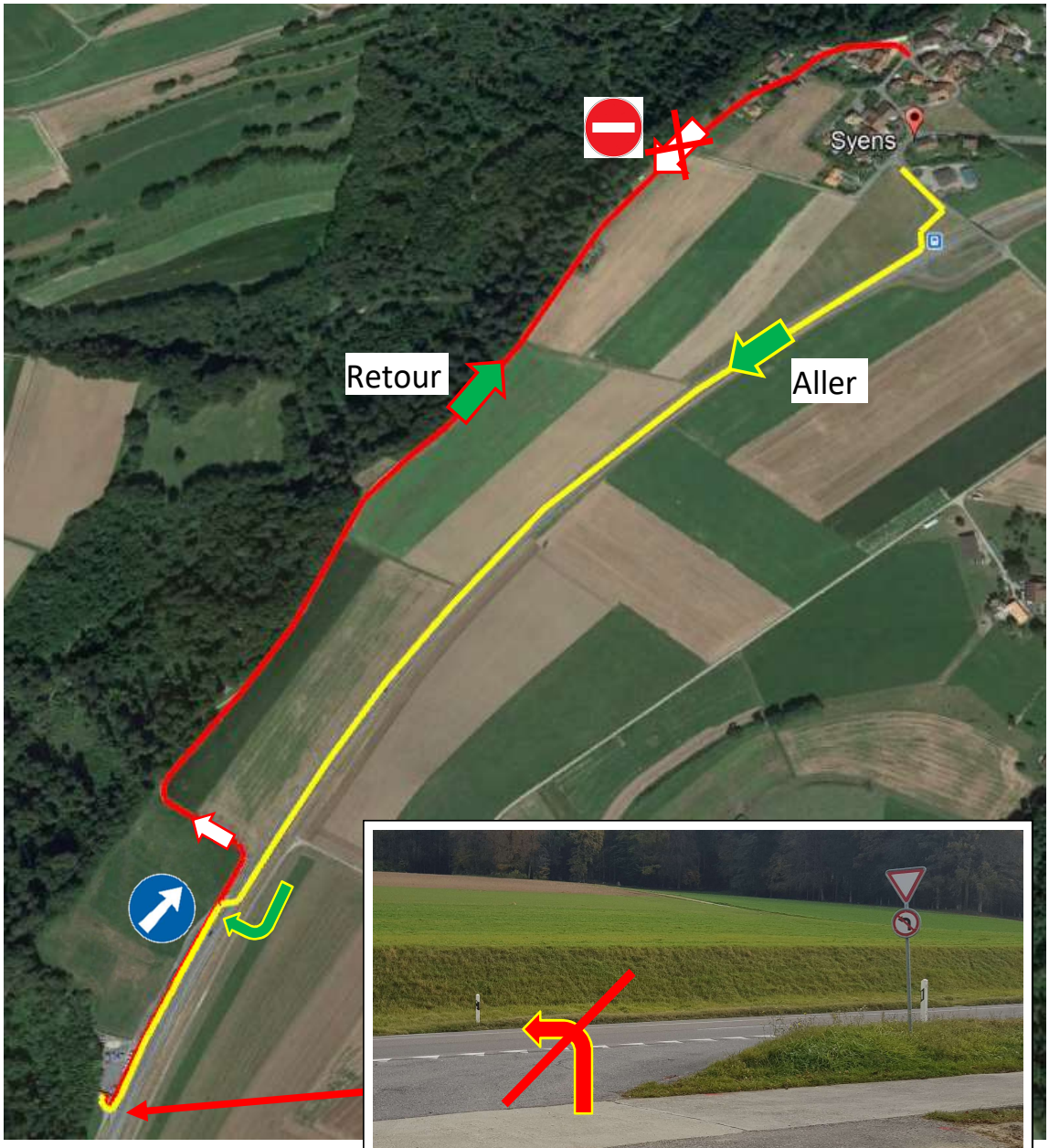

ATTENTION:
Interdiction de retourner à Syens par
la route principale RC601

ALLER:
Par la route cantonale RC601, direction Lausanne
Ne pas se rendre à la déchetterie par le ch. desCombes, (cimetière) car les croisements sont difficiles.

RETOUR:
Par le chemin des Combes arrivant vers le cimetière.

Dans mon sac je collecte

Bouteille de vinaigre ou d'huile
Ces bouteilles ne sont pas en PET et nuisent à son recyclage, notamment à cause des restes d'huile et de vinaigre.

Briques de jus de fruit (ou de lait)
Il n'y a pas que du carton dans ce genre d'emballage, mais aussi des couches de plastique, de cire et parfois d'aluminium. En conséquence, il ne faut pas les mettre au vieux papier.

Sac d'aspirateur
Pour éviter de diffuser de la poussière dans la pièce au moment du changement de sac, bien refermer le trou avec la languette de carton prévue à cet effet. On peut aussi y ajouter un morceau de ruban adhésif.

Ampoule ordinaire
Composée de métaux et de verre, elle peut aller sans problème à la poubelle – contrairement aux ampoules économes (fluocompactes) et aux tubes lumineux (néons), qui contiennent de l'électronique, des gaz et des poudres fluorescentes toxiques. Les ampoules LED ne doivent pas aller à la poubelle.

Litière du chat
Surtout pas dans les WC : les grains se déposent dans les canalisations et les bouchent. La plupart des installations de compostage préfèrent ne pas les avoir non plus (pour des raisons techniques).

Enveloppe pour photos
Malgré les apparences, ces enveloppes sont le plus souvent en plastique. Et le plastique est très malvenu dans le papier et le carton de récupération, car il nuit au recyclage.

Papier et carton souillés
S'ils sont propres, tous les papiers et cartons d'emballage peuvent être récupérés avec le vieux papier (mais pas les emballages de surgelés).

Emballages en plastique
Les plastiques ne sont pas récupérés, sauf les bouteilles de boissons en PET et les emballages de produits laitiers en PE (repris seulement dans certains commerces).

Chiffon souillé et vieille basket
Les textiles, les vêtements et les chaussures en bon état peuvent être déposés dans des containers de récupération. Mais s'ils sont souillés (graisse, peinture, etc.), leur place est dans la poubelle.

Déchets composites
Lorsque plusieurs matériaux sont étroitement mêlés pour constituer un objet, on dit que c'est un « déchet composite ». Ce mélange empêche pour l'instant leur recyclage.